MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

PROJET DE DELIBERATION

Séance du 28 novembre 2024

DCM N° 24-11-28-12

Objet: Cité Educative - Attribution de subventions.

La Ville de Metz, fidèle à sa politique de soutien à l'éducation et à la jeunesse, a mis en place la Cité Éducative, un label national visant à améliorer la réussite éducative des enfants et des jeunes issus de Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville. Cette initiative, déployée sur 3 QPV du territoire messin, vise à renforcer les actions éducatives et socioéducatives en direction des jeunes de 0 à 25 ans, tout en favorisant une dynamique collective et partenariale entre les acteurs de l'éducation, les associations, les familles et les services municipaux. L'objectif est de répondre aux besoins spécifiques de chaque jeune, de contribuer à leur épanouissement, et de renforcer le lien entre l'école et les familles.

Le renouvellement et l'extension du périmètre de la Cité Éducative de Metz en 2024 permettent de soutenir de nouvelles initiatives et d'élargir le champ d'action de la Ville, en soutenant des associations qui œuvrent activement pour l'accompagnement des jeunes et de leurs familles.

Une attention particulière a été portée sur les actions à destination des jeunes lycéens, en mettant l'accent sur l'insertion professionnelle et l'émancipation des jeunes. Dans un contexte où la préparation à l'avenir professionnel est un enjeu majeur, il s'agit de fournir aux jeunes des outils et des espaces pour développer leurs compétences, découvrir des métiers, et se préparer aux exigences du monde du travail. Les ateliers proposés visent à renforcer leur savoir-être, leurs compétences numériques et à favoriser leur autonomie, afin de faciliter leur insertion dans la vie active.

Parallèlement, un travail a été engagé auprès des familles et de la petite enfance. En s'appuyant sur une approche pédagogique en lien avec les écoles maternelles, la Ville de Metz souhaite soutenir les parents dans leur rôle éducatif et leur permettre de devenir acteurs de la réussite de leurs enfants. Cette approche repose sur la conviction que la réussite scolaire des enfants passe par une collaboration étroite entre l'école, les familles et les partenaires associatifs. Ainsi, des actions spécifiques sont menées pour renforcer les compétences parentales, favoriser le dialogue entre les parents et les enseignants, et proposer des espaces de discussion et de formation.

À cet effet, il est proposé d'attribuer des subventions aux associations partenaires de la Cité Éducative afin de financer leurs projets. Ces subventions permettront de soutenir des initiatives variées, telles que la lutte contre le harcèlement et le cyberharcèlement, l'accompagnement scolaire pour les lycéens, le renforcement des compétences sociales, et le développement d'actions de proximité en lien avec les établissements scolaires.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment pris en ses articles L1611-4 et L2541-12,

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

VU les demandes de subventions formulées auprès de la Ville de Metz par les associations partenaires de la Cité Éducative,

VU les avenants et conventions d'objectifs et de moyens liant la Ville de Metz et les associations partenaires de la Cité Éducative,

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Metz de soutenir les actions éducatives en direction de la jeunesse, d'encourager le développement du lien social, de favoriser l'animation des quartiers,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE:

- **D'ATTRIBUER** les subventions suivantes aux associations mentionnées ci-dessous pour un montant total de **13 881** € :

| <u>Association Mosellane d'Action Educative et</u> | |
|--|----------|
| Sociale en Milieu Ouvert (AAESEMO) | |
| Lutte contre le harcèlement et le cyberharcèlement | 500 € |
| | |
| Maison d'Anjou | |
| Petits déjeuners des parents dans les écoles maternelles | 11 980 € |
| | |
| Mission Locale du Pays Messin | |
| Ateliers « OddityVR : révélateurs de savoirs être » | 750 € |
| | |
| Savoirs pour Réussir | |
| Accompagnement aux démarches administratives à destination des lycéens | 651 € |

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire, notamment les lettres de notification et les conventions d'objectif et de moyens rappelant l'objet de la subvention, ses conditions d'utilisation ainsi que la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de nonrespect de son affectation ou de non-réalisation du projet.

Service à l'origine de la DCM : Pôle Jeunesse, vie associative et politique de la ville Commissions : Commission Cohésion Sociale Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions